



---

## Compte-rendu de la réunion publique du 7 juin 2017

---

### OBJET : LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES PRESENTATION DU PROJET ET ECHANGES

#### **Présents :**

Une quarantaine de personnes étaient présentes pour la réunion publique, parmi lesquels des élus et techniciens, dont :

Philippe ROULEAU, Maire ;

Nadine PORCHEZ, Adjointe au Maire déléguée à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire ;

Linda SADDOUK-BENALLA, Adjointe au Maire déléguée à la solidarité, aux affaires sociales et au logement ;

Fatima MOUSSI, Adjointe au Maire déléguée à l'éducation et aux activités périscolaires ;

Jean-Charles RAMBOUR, Adjoint au Maire délégué au développement durable, aux déplacements urbains, à la propreté ;

Daniel LEMOINE, Adjoint au Maire délégué au sport et aux bâtiments municipaux ;

Anne-France PINCEMAILLE, élue à la culture et aux jumelages ;

Jean Paul PELOTTE, Directeur des services techniques de la Ville d'Herblay ;

Elena OBRINGER, Responsable Aménagement urbain et développement durable, Ville d'Herblay ;

Lucie BROUSSE, Chargée de gestion technique et administrative, Ville d'Herblay ;

Philippe ALBAREDE, Directeur d'études - Espace Ville ;

Anne-Claire LELIEVRE, Chargée d'études - Espace Ville.

---

#### **Echanges**

##### **Introduction :**

*M. le Maire :* Le PADD présenté cadre et maîtrise le développement urbain futur. En effet, le PLU actuel ne permet pas de contenir l'urbanisation intensive ayant cours à Herblay, notamment dans les secteurs urbanisés, et ceci même si la municipalité négocie avec les promoteurs pour revoir les projets. La volonté municipale est de ne pas urbaniser à outrance afin de garder l'esprit village et de pouvoir offrir des services de qualité aux Herblaysiens.

*Mme Porchez* : Sans l'engagement de la procédure de révision du PLU actuel, la ville pourrait atteindre facilement 45 000 habitants. L'objectif de la révision du document de planification actuel est d'encadrer la croissance démographique de la ville d'ici 2030, avec un seuil à ne pas dépasser au-delà de 36 000 habitants. En cela, les ateliers ont fait émerger les priorités, notamment à partir des bonnes et mauvaises expériences ; d'ailleurs, les apports de la concertation se retrouvent dans le projet de PADD présenté. A cela s'ajoutent les contraintes supra-communales (le SDRIF – schéma directeur de la région Ile-de-France) qu'il s'agit de prendre en compte dans le futur PLU.

*M. Albarède* : Le PADD est le document qui fixe l'expression du projet global pour la ville et ses habitants. Il s'agit d'une feuille de route pour écrire les dispositions réglementaires.

*Une présentation du projet de PADD a été projetée et a conduit à des réactions et échanges avec le public présent dans la salle.*

#### Échanges avec le public :

Intervention : Un habitant remercie M. le Maire, qui s'est engagé à limiter la progression du nombre de logements dans la ville, au contraire de villes proches comme Cormeilles-en-Parisis ou Sannois.

Les questions portent sur :

- les moyens communaux afin de fluidifier la circulation et l'aménagement de la Patte d'Oie Le PADD inscrit comme objectif la fluidification de la circulation et l'aménagement de la Patte d'Oie ;
- les trains de la ligne J saturée ;
- la densification imposée par le SDRIF et la loi ALUR, notamment dans un rayon de 500 m autour des gares ; la limitation des divisions de parcelles.

*Mme. Prochez rappelle que le PADD est le document présentant les orientations générales d'aménagement pour le territoire communal d'ici 2030. En ce qui concerne la fluidification de la circulation et l'aménagement de la Patte d'Oie, une étude urbaine conjointe entre la Ville, la CA Val Parisis et le Conseil départemental 95 est actuellement en cours. Enfin, sur la densification du tissu pavillonnaire, il est rappelé la volonté de retravailler les règles afin de mieux encadrer l'urbanisation.*

*M. Rambour explique le projet de refonte de la ligne J à partir de décembre 2017, visant à améliorer la ponctualité, la fréquence (6 trains en plus le matin et 9 le soir) et la qualité des trains.*

Intervention : Un habitant s'interroge sur les détails du projet d'aménagement des berges de Seine :

*Mme Porchez explique qu'une étude sur les berges de Seine est en cours de réalisation par la CA Val Parisis afin de mettre en valeur la continuité entre Cormeilles-en-Parisis / La Frette-sur-Seine / Herblay / Conflans. Les enjeux traités par cette étude portent sur le patrimoine (architectural et paysager), les liaisons douces, le tourisme, le risque d'inondations.*

Intervention : Deux habitants souhaitent voir conservé la verdure existante sur le plateau ; il est moins sensible à la création d'un golf sur le secteur des Chennevières.

*Mme Porchez précise que l'axe 5 du PADD est dédié à la trame verte et bleue de la ville. Des espaces de loisirs et de promenades accompagnent ces espaces verts. Le projet de golf est aujourd'hui en cours de réflexion et l'étude n'est pas finalisée.*

*M. Albarède rappelle que le PADD reste un cadre général, qui est ensuite décliné en règles (plan de zonage et règlement). En compléments de ces deux documents les Orientations d'Aménagement et*

de Programmation (OAP) permettent de faire des zooms plus précis sur certains secteurs géographiques ou sur des thématiques, comme par exemple la trame verte communale.

Intervention : Un habitant s'interroge sur la station d'Achères et le traitement des eaux usées.

*M. Rambour et Mme Pincemaille précisent que la situation s'améliore toujours au sujet du SIAAP. Il est surtout important de limiter l'arrivée des eaux de pluies à la station en traitant entre autres celles-ci à l'endroit où elles tombent, c'est-à-dire à la parcelle. Le système de noues paysagères du secteur des Bayonnes permet d'infiltrer sans passer par l'avaloir et rejoindre les réseaux d'assainissement.*

Intervention : Un habitant revient sur le sujet des transports en commun en demandant des nouvelles de la 3<sup>ème</sup> voie nécessaire pour désengorger la ligne.

*M. Rambour rappelle que cette 3ème voie reste inscrite dans le SDRIF et le Plan de déplacements urbains de la région Ile-de-France (PDUIF) mais que d'autres solutions permettront l'amélioration de la circulation (par exemple, le projet de refonte de la ligne J qui améliorera les déplacements dès décembre 2017).*

Intervention : Un habitant interroge les élus sur les services de santé.

*Mme Porchez rappelle l'axe 3 du PADD qui se donne comme objectif de renforcer l'attractivité économique du territoire et de lutter contre les déserts médicaux. Sont également rappelés les trois projets médicaux actuels sur la commune : en face de la piscine, rue de Paris, ou encore au Centre-Commercial des Chênes.*

Intervention : Deux habitantes s'interrogent sur le quartier des Bayonnes, sur sa densification et sur la zone encore non construite au sud.

*Mme Porchez rappelle les objectifs du quartier durable des Bayonnes, dont notamment la mixité sociale et fonctionnelle (logements, activités et équipements). La densité actuelle de ce quartier n'est plus souhaitée et ne sera pas reproduite dans d'autres secteurs à urbaniser. Le secteur des Bayonnes demeure néanmoins inachevé puisque le projet initial comptait 1 500 logements (sont construits aujourd'hui uniquement 750 logements). Bien que M. le Maire ait décidé d'arrêter les tranches suivantes du projet, il est cependant impossible de déclasser les terres aujourd'hui potentiellement constructibles.*

Intervention : Un habitant s'interroge sur la corrélation entre limitation de la constructibilité et part de logements sociaux exigée par la loi (25%). En limitant la constructibilité, va-t-on quand même avoir la part de logements sociaux exigée ?

*Mme Porchez indique que les engagements triennaux pris par la Ville ont toujours été respectés voire légèrement dépassés. Le projet de révision du PLU permet également de travailler sur une meilleure répartition spatiale des logements sociaux à l'échelle communale. Des secteurs de mixité sociale seront étudiés.*

Intervention : Un habitant s'interroge sur les modalités de désengorgement de la RD48 ?

*Mme Porchez rappelle que l'un des objectifs de la future voie Est-Ouest est de désengorger la RD 48.*

Intervention : Un habitant souhaite connaître si la Ville développera les pistes ou les bandes cyclables.

*M. Pelotte rappelle que le PADD est un document de réflexions globales indiquant les intentions d'aménagement. Les solutions techniques les plus adaptées seront réfléchies ultérieurement en partenariat avec la CA Val Parisis et en fonction des emprises des voies projetées ou à requalifier.*

Intervention : Une habitante demande si le parc prévu en face du Jardin Enchanté est toujours d'actualité ?

*Mme Porchez précise que le projet a été abandonné et que la Ville travaille désormais sur le projet de forêt de Pierrelaye en partenariat avec le SMAPP (syndicat mixte d'aménagement de la Plaine de Pierrelaye).*

Conclusion :

*Avant que Mme Porchez ne procède à la conclusion générale de la réunion publique, M. Albarède présente le calendrier général et les prochaines étapes de la procédure de révision du PLU, en précisant qu'après le débat en Conseil Municipal sur le PADD (prévu le jeudi 22 juin 2017), il est possible de procéder à des sursis à statuer si un projet potentiel est en contradiction avec les orientations inscrites dans le PADD.*